



DEC2025 - 016

DECISION DU MAIRE

**Fourniture, installation et mise en service d'un système de sonorisation, conférence, enregistrement et visioconférence
Salle du conseil municipal de Lion-sur-Mer**

Le Maire de la Commune de Lion sur Mer,

- VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2024 portant délégations du conseil municipal au Maire dans certaines matières pour la durée du mandat ;
- Considérant qu'il s'avère que l'offre de la société retenue est apparue comme la plus intéressante,

DECIDE

Article 1 : de signer la proposition financière suivante :

Fourniture, installation et mise en service d'un système de sonorisation, conférence, enregistrement et visioconférence – Salle du conseil municipal de Lion-sur-Mer :

Entreprise TRIAXE Normandie - 14790 VERNON pour un montant de 13 855 € HT dont un contrat de maintenance pour 325€ HT/an.

Article 2 : le Conseil Municipal en sera tenu informé conformément à la réglementation lors de sa prochaine séance.

Fait à Lion sur Mer, le 25 novembre 2025

Le Maire
Magali SAINT



Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20251125-DEC2025-016-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025